



STAGES de PÂQUES

Stage 1 : du mardi 23 au jeudi 25 avril 2019

Stage 2 : du lundi 29 au mardi 30 avril 2019

K.C.H.

Dojo Régional Herblay
Complexe sportif des Fontaines
1 rue Alexandre Dumas
95220 HERBLAY
N° 0950064

Thème : préparation au passage de grades

Lieu : DOJO régional d'Herblay

<u>Horaires</u> :	8h30 - 9h00	Accueil
	9h00 - 11h30	Entraînement
	11h30 - 14h00	Pause repas (à apporter)
	14h00 - 16h30	Karaté
	16h30 - 17h00	Goûter

Public concerné : filles et garçons de 7 ans et plus

IMPORTANT : La confirmation de l'inscription doit être faite au plus tard le **vendredi 19 avril 2019**. Le bulletin d'inscription et le règlement devront être remis aux heures d'entraînement.

Pour une inscription tardive, appeler Dominique au 06.70.25.87.52 ou envoyer un mail à karate.herblay@hotmail.fr.

TARIFS : La journée = 25 € 2 jours = 45 € **3 jours** = 60 € **Tarif spécial 5 jours** : 90 €

N.B. Pour les enfants ayant précédemment participé à 1, 2 ou 3 stages complets (Toussaint et/ou Noël et/ou Hiver), une réduction sera accordée sur le tarif « stage complet » comme suit :

- pour ceux ayant effectué un stage complet (Toussaint ou Noël ou Hiver), remise de 10 % soit le stage à 54 € / **81 €**
- pour ceux ayant effectué deux stages complets (Toussaint et/ou Noël et/ou Hiver), remise de 20 % soit le stage à 48 € / **72 €**
- pour ceux ayant effectué trois stages complets (Toussaint, Noël et Hiver), remise de 30 % soit le stage à 42 € / **63 €**

BULLETIN D'INSCRIPTION – STAGE de PÂQUES

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de ASHK

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Mardi 23 avril Mercredi 24 avril Jeudi 25 avril Lundi 29 avril Mardi 30 avril

Stage 1 complet Stage 2 complet Stage 5 jours

Un reportage photos peut être réalisé lors de ce stage.

PERSONNE MINEURE – J'accorde à l'association ASHK l'autorisation de publier les photographies prises de mon enfant mineur lors du stage des 23, 24, 25, 29 et 30 avril 2019 à Herblay. Ces images seront exploitées dans le cadre de l'association.

Signature

(des parents, obligatoire pour les mineurs)